



Mairie de FLÉE
5 rue du Luxembourg
72500 – FLÉE

☎ 02.43.44.10.01
✉ fle.e.mairie@outlook.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 17-2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT À L'OCCASION DE L'INAUGURATION DE L'ORÉE DE LA FORÊT

Le maire de Flée,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route, notamment les articles R.417-1 et suivants,

Vu la demande formulée par la commune de Flée, en date du 07 avril, concernant **l'inauguration de « l'Habitat Inclusif -Orée de la Forêt »** prévue au 1 rue des Meuniers à Flée,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement sur la place Cavaignac afin de faciliter le déroulement de l'inauguration dans des conditions de sécurité et de circulation satisfaisantes,

ARRÊTE :

Article 1 :

Le stationnement est interdit de manière exceptionnelle **le jeudi 15 mai 2025, de 8h00 à 20h00**, sur la place Cavaignac à Flée.

Article 2 :

La place concernée pourra être balisée et signalée par le bénéficiaire du présent arrêté, qui devra installer les panneaux réglementaires de stationnement interdit au minimum 48 heures à l'avance.

Article 3 :

Le bénéficiaire du présent arrêté devra veiller à libérer la place à l'issue des opérations.

Article 4 :

Les services de la gendarmerie et les usagers de la route seront informés de cette réglementation temporaire.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur les lieux concernés.

Fait à Flée, le 07 avril 2025

Affiché le 07/04/ 2025

**Madame le Maire,
Monique GAULTIER**